

Direction des Affaires culturelles

Archives *m*unicipales et *D*ocumentation

Elections municipales
19 et 26 octobre 1947

Conseil municipal
Installation

27 octobre 1947

Sommaire

Elections municipales du 19 et 26 octobre 1947

Conseil municipal, séance du 27 octobre 1947 : élection du maire et des adjoints	p. 3-24
Conseil municipal, séance du 12 novembre 1947 : désignation des délégués au sein des commissions	p. 24-30
Conseil municipal, séance du 28 novembre 1947 : désignation des délégués au sein des commissions	p. 31-36

Conseil municipal, séance du 27 octobre 1947 : élection du maire et des adjoints (registre des délibérations 1D53 p. 123-144)

97 AUG 1947

123

Reberwiller, 10 rue Henri Barbusse et voisine à la construction
d'un terrain de jeu scolaire,

La dépense qui en résulte, soit, à raison de 165^{fr} le
mètre carré : 397.815 fr. sera imputée sur le crédit ouvert
au budget primitif de l'exercice en cours, 2^o Chap. III
art. 6 "Acquisition de terrains par suite d'aléguement".

1. Ouverture d'un
côté additionnel de
150.000 ?

Le Conseil

Oui l'opinion de M. le Maire,
sur le budget communal

Diliberare:

Est demandée l'ouverture d'un crédit additionnel de 950.000 francs. à l'art. 2 du Chapitre XXVIII de l'exercice en cours "libération à la Caisse des Indes"

Le crédit, qui sera repris au Budget supplémentaire, sera gage par la désaffectation d'une somme de 950.000 fr. sur le crédit prévu à l'art. 3 du chap. XXVI du Budget primitif "Fonctionnement du Trésor des Oeuvres".

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23^h30 et

ont signé les membres présents.

Le Maire d'Auberwillers soussigné certifie que le compte rendu qui précède a été approuvé conformément à la loi.

Conseil Municipal

Congocation

L'an mil neuf cent quarante sept, le vingt ^{trois} octobre, une convocation a été adressée à chaque membre du Conseil Municipal, par le Président du Conseil Municipal, le vingt sept octobre mil neuf cent quarante sept, à vingt heures trente.

Ordre du jour

27 OCT 1947

- 1° Appel nominal
 - 2° Désignation d'un secrétaire
 - 3° Election du maire
 - 4° Election du 1^{er} adjoint
 - 5° Election du 2^{ème} adjoint
 - 6° Election du 3^{ème} adjoint
 - 7° Creation de deux postes d'adjoints supplémentaires.
- Pour Copie Conforme
Le Maire,

Procès-Verbal de la Séance du 27 octobre 1947

L'an mil neuf cent quarante sept, le vingt sept Octobre, à 20h, 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Auberalliers, proclamés par le Bureau Electoral à la suite des opérations du 19 octobre 1947, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 48 et 47 de la loi du 5 Avril 1884.

139. Appel nominal

Étaient présents, M.M. les Conseillers Municipaux, M. Dubois Emile - Tillon Charles - Le Haut Marguerite - Le Quenec Marie - Guichet Robert - Dupon Raymond - Truch Edmond - Deschamps Armand - Bloch Michel - Bichon Jules - Texant Marguerite - Pecol Genevieve - Dubois Georges - Kiepe Jacques - Brau Louis - Cocherme François - Bellange René - Olverquest Jules - Gasperrin Jean - Wemmer Léone - Charmaisset Maurice - Bourgain Albert - Lamy Lucie - Maugis André - Berot Odette - Lacombe Victor - Gros Robert - Auger Charlotte - Eureau René - Richer Roger - Champion Lucien - Labie Raymond - Gogau Marcel - Larro Edmond - Beussard Jean

140. Installation du Conseil Municipal

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Tillon Charles Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installés M.M. Dubois Emile - Tillon Charles - Le Haut Marguerite - Le Quenec Marie - Guichet Robert - Dupon Raymond - Truch Edmond - Deschamps Armand - Bloch Michel - Bichon Jules - Texant Marguerite - Pecol Genevieve - Dubois Georges - Kiepe Jacques - Brau Louis - Cocherme François - Bellange René - Olverquest Jules - Gasperrin Jean - Wemmer Léone - Charmaisset Maurice - Bourgain Albert - Lamy Lucie - Maugis André - Berot Odette - Lacombe Victor - Gros Robert - Auger Charlotte - Eureau René - Richer Roger - Champion Lucien - Labie Raymond - Gogau Marcel - Larro Edmond - Beussard Jean

27 OCT 1927

125

Blach. Bouchon. Tournet. Neel. Dubois. Joffre. - Bouchon.
 Cocheux. Collange. Alphonse. Zingher. Wernic. Thomas.
 Bougain. Lamy. Mancini. Bist. - Lecomte. Les. Bouge.
 Bouchon. Bouchon. Lohier. Coen. Lamy. Lecomte
 dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. Alvergnat le plus âgé des membres du Conseil,
 a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Kieffer.

4. Election du Maire.

1^{er} Tour de scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des articles 76, 77 et
 80, de la loi du 5 avril 1884, a invité le Conseil à procéder au
 scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection
 d'un maire.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom,
 a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier
 blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-
 après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	35
à déduire : bulletins blancs, ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont faits con- naître	2
	33
Reste pour le nombre des suffrages exprimés...	
Majorité absolue	33

Ont obtenu	M. Billon Charles	vingt deux voix	(22)
	M. Sarro Edmond	neuf voix	(9)
	M. Labois Raymond	deux voix	(2)
	M.	voix	()

M. Billon Charles (vingt deux voix) ayant obtenu
 la majorité absolue, a été proclamé Maire.

2^{ème} Tour de Scrutin - Le second tour de scrutin
 a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	
à déduire : Bulletins blancs, ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont faits con- naître.	

27 OCT. 1947

Reste pour le nombre des suffrages exprimés:

Majorité absolue _____

Ont obtenu	{	M.	voix	()
		M.	voix	()
		M.	voix	()
		M.	voix	()

M. () ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

3ème Tour de Scrutin. - Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne:

Ont obtenu	{	M.	voix	()
		M.	voix	()
		M.	voix	()
		M.	voix	()

Bulletins blancs ou nuls _____

M. () ayant obtenu la majorité des voix ou étant le plus âgé des candidats a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

142. Election du 1er Adjoint.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Gillon Charles élu Maire, à l'élection du 1er Adjoint.

1er Tour de Scrutin. - Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne _____ 35
 à déduire: bulletins blancs, ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont faits connaître _____

Reste pour le nombre des suffrages exprimés _____ 35
 Majorité absolue _____ 18

Ont obtenu	{	M. Dubois Emile	vingt deux voix	(22)
		M. Sarro Edmond	onze voix	(11)
		M. Labois Raymond	deux voix	(2)
		M.	voix	()

M. Dubois Emile (vingt deux voix) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.

27 OCT 1897

127

2ème Tour de Scrutin. Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne _____
 à déduire: bulletins blancs, ou ne contenant pas
 une désignation suffisante, ou dans les
 quels les votants se sont faits connaître: _____
 Reste pour le nombre des suffrages exprimés: _____
 Majorité absolue _____

Ont obtenu	M.	voix ()
	M.	voix ()
	M.	voix ()
	M.	voix ()

M. () ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint.

3ème Tour de Scrutin. Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne _____

Ont obtenu	M.	voix ()
	M.	voix ()
	M.	voix ()
	M.	voix ()

Bulletins blancs ou nuls _____
 M. () ayant obtenu la majorité des voix ou étant le plus âgé des candidats a été proclamé adjoint.

Élection du Second Adjoint du Second adjoint. Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection

1er Tour de Scrutin. Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne _____ 35
 à déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas
 une désignation suffisante, ou dans
 lesquels les votants se sont fait connaître _____

Reste le nombre des suffrages exprimés _____ 35
 Majorité absolue _____ 18

27 OCT 1947

Ont obtenu { M. Dufour Raymond vingt deux voix (22)
 M. Sarré Edmond onze voix (11)
 M. Labas Raymond deux voix (2)
 M. () voix ()
 M. Dufour Raymond (vingt deux voix) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.

2ème Tour de Scrutin. Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne _____
 a déduire: bulletins blancs, ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont faits connaître _____

Reste pour le nombre des suffrages exprimés: _____
 Majorité absolue _____

Ont obtenu { M. voix ()
 M. voix ()
 M. voix ()
 M. voix ()

M. () ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint.

3ème Tour de Scrutin. Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne _____
 Ont obtenu { M. voix ()
 M. voix ()
 M. voix ()
 M. voix ()

Bulletins blancs, nuls ou voix perdues _____

M. () ayant obtenu la majorité des voix ou étant le plus âgé des candidats, a été proclamé adjoint.

144. Election du troisième adjoint.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

1er Tour de Scrutin. Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

27 OCT 1902

129

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne _____ 35
 à déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont faits connaître _____

Reste pour le nombre des suffrages exprimés _____ 35
 Majorité absolue _____ 18

Ont obtenu { M. Le Guinec Pierre vingt voix (20)
 M. Larho Edmond treize voix (13)
 M. Labois Raymond deux voix (2)
 M. _____ voix ()

M. Le Guinec Pierre (vingt voix) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.

2^{ème} Tour de Scrutin. Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne _____
 à déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont faits connaître _____

Reste pour le nombre des suffrages exprimés _____
 Majorité absolue _____

Ont obtenu { M. _____ voix ()
 M. _____ voix ()
 M. _____ voix ()
 M. _____ voix ()

M. _____ () ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint.

3^{ème} Tour de Scrutin. Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne _____
 Ont obtenu { M. _____ voix ()
 M. _____ voix ()
 M. _____ voix ()
 M. _____ voix ()

Bulletins blancs ou nuls _____

M. _____ () ayant obtenu la majorité des voix ou étant le plus âgé des candidats, a été proclamé adjoint.

27 OCT 1947

145. Création de deux postes d'adjoints supplémentaires.

Sur
Séance du 2 Décembre 1947
à la suite de la délibération
du Comité des Affaires Municipales
sur le rapport

M. le Maire. La désignation de l'art. 73 de la loi du 5 avril 1884 fixe à 2 le nombre des adjoints supplémentaires de notre Commune en fonction de la Population.

L'importance des tâches à remplir par la Municipalité est telle qu'il semble indispensable de créer 2 postes d'adjoints supplémentaires.

Je prie le Conseil de vouloir bien en délibérer.

Le Conseil,

Où l'exposé de M. le Maire,

A l'unanimité:

Délibère:

Est décidée la création de deux postes d'adjoints supplémentaires.

146. Election des adjoints supplémentaires.

Election du 1^{er} adjoint supplémentaire

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection du premier adjoint supplémentaire.

1^{er} Tour du Scrutin. Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	35
à déduire: bulletins blancs, ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés:	34
Majorité absolue	18

Ont obtenu	{	Mme Le Haut Marguerite	vingt voix	(20)
		M. Sans Edmond	deux voix	(2)
		M. Sabers Raymond	deux voix	(2)
		M.	voix	()

Mme Le Haut Marguerite (vingt voix) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.

2^{ème} Tour de Scrutin. Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	
à déduire: Bulletins blancs, ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	

27 OCT 1945

131

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés. _____
Majorité absolue. _____

Ont obtenu	{ M.	voix ()
	{ M.	voix ()
	{ M.	voix ()
	{ M.	voix ()

M. () ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint.

3ème Tour de scrutin. Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne _____

Ont obtenu	{ M.	voix ()
	{ M.	voix ()
	{ M.	voix ()
	{ M.	voix ()

Bulletins blancs ou nuls _____
M. () ayant obtenu la majorité des voix ou étant le plus âgé des candidats a été proclamé adjoint.

Election du 2ème adjoint supplémentaire - Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

1er Tour de Scrutin. Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne _____ 35
a déduire: bulletins blancs, ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont faits connaître _____

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés _____ 35
Majorité absolue _____ 18

Ont obtenu	{ Mme Kécol Germaine	vingt voix (20)
	{ M. Laroche Edmond	huit voix (8)
	{ M. Labois Raymond	deux voix (2)
	{ M.	voix ()

Mme Kécol Germaine (vingt voix) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.

133

27 OCT 1947

Allocution de M. Gillon, à la suite de son élection de Maire.

Mesdames, Messieurs,

Je remercie sincèrement les Républicains du Conseil Municipal qui m'ont fait l'honneur de m'appeler à présider au travail du Conseil Municipal nouvellement élu.

Je les remercie de l'honneur qu'ils m'ont fait.

Je les assure et j'assure la population d'Aubervilliers toute entière que je m'efforcerai de bien accomplir ma tâche de Maire au service de la population d'Aubervilliers.

Discours de M. Charles Gillon, à la suite de la séance du Conseil Municipal.

La majorité Républicaine du Conseil Municipal d'Aubervilliers vient d'être élu bureau municipal.

Les élections du 19 octobre ont donné, à Aubervilliers, une victoire républicaine que je tiens à saluer ici en soulignant que communistes et socialistes notamment ont obtenu 53 voix des électeurs et des électrices de notre commune.

Ces élections municipales ont été l'objet d'une campagne politique dont les effets, aujourd'hui, commencent à se manifester au milieu d'une inquiétude qui, rapidement, grandit au cœur de tous les Républicains et de tous les Démocrates qui s'étonnent de voir succéder à ces élections, pour le changement des Conseils Municipaux, une campagne au cours de laquelle des factieux se préparent à créer des troubles dans notre pays.

C'est pourquoi dans une Mairie, qui, au cours de l'insurrection parisienne, a été repulvé par l'ennemi et qui porte encore les traces des blessures de l'insurrection et des balles tirées par l'ennemi. Quel ennemi ! L'ennemi qui a été chassé de cette mairie, c'est l'aval, ce sont les hommes de Fétain, ce sont les hommes de la collaboration, ce sont les faillites de Français, ceux qui ont trahi notre pays, qui poursuivent l'œuvre pour toujours faite dans l'âme. Qui combattait cet ennemi ? Les hommes de la résistance, à l'extérieur et à l'intérieur, les hommes et les femmes qui avaient pris les armes, qui s'étaient unis avec les alliés pour chasser l'invasion et pour rétablir la République. Quel était le mot d'ordre de ces hommes et de ces femmes de la résistance qui s'étaient unis ? Le mot d'ordre essentiel qui nous a été répété pendant des années au micro de Londres ? Ce mot d'ordre essentiel c'était de rassembler toutes les forces nationales afin d'aboutir à la libération nationale qui, ajoutait-on, ne pouvait avoir lieu que par l'insurrection nationale. Le but était de rétablir une constitution républicaine dans un pays libre, dans un pays démocratique.

La résistance a obéi à ce mot d'ordre, elle l'est restée.

27 OCT 1947

semblé autour de lui et il est vite apparu que, pour gagner une guerre, il faut la faire et qu'un peuple n'est digne de la libérer que s'il combat avec elle par les armes, et c'est pour ça qu'il fallait à la résistance des armes que ceux qui, dès les premiers des rangs des ouvriers, puis des paysans, des hommes et des femmes de toute condition, il fallait pour cela prendre des armes. L'histoire dira que parmi ceux beaucoup ne s'en servirent pas pour l'insurrection nationale et que d'autres, depuis, les ont tenues cachées et parfois aujourd'hui de les fournir non pas pour lutter pour la défense de la République, mais, au contraire, pour essayer de l'écraser, mais il en est d'autres des patriotes de France qui, ne recevant point d'armes, en arrachaient aux mains de l'ennemi, d'autres organisèrent les francs-tirailleurs et partisans, les forces françaises de l'intérieur, taillées par des agents de la D.G.R. et des troupes étrangères combattirent déjà contre la victoire de la résistance et en 1944 il y avait au sein des forces françaises de l'intérieur 300.000 francs-tirailleurs et partisans parmi lesquels des communistes en rangs innombrables ces braves, ces soldats, ces hommes et ces femmes qui s'étaient organisés militairement qui, à l'heure du débarquement, arrêteront des milliers d'allemands que le général Eisenhower a proclamé à l'Hôtel de Ville de Paris, que si elles avaient pu parvenir sur les bords du débarquement en auraient, sans aucun doute, empêché le succès, ainsi la réussite du débarquement est la conséquence, en grande partie, du rôle de ces infanteries sans uniforme qui arrêteront les divisions allemandes à l'heure où les alliés d'Eisenhower recommencent, ne pouvant pas, à un rythme assez prompt, débarquer leur infanterie. Et ce moment-là, certains pays étrangers qui, aujourd'hui, ne nous acceptent pas au sein du Gouvernement, trouveraient bon d'avoir des communistes qui arrêteront ces 6 divisions allemandes. Et ce fut par le même combat, malgré la hâte que l'on tenta d'organiser pour permettre aux allemands de réaliser leur plan d'évacuation de Paris, malgré cette hâte, Paris fut libéré par ses enfants sans le concours de forces extérieures et c'est un Paris libéré avec le sang de ses fils qui accueillit le Comité Français de la Libération Nationale qui avait placé à sa tête Général de Gaulle qui avait d'abord été reconnu en premier lieu par le Gouvernement de l'Union soviétique et ensuite par les autres, et,

27 OCT 1947

135

lorsque Paris fut libéré, ces hommes, qui possédaient des armes, ne les conservèrent point pour un prochain plan bleu, ils ne les laissèrent tomber de leurs mains pour prendre les outils, et c'est grâce à cet effort que, pendant les premières années de la libération, notre production a augmenté, retrouvée, dans des conditions particulièrement graves et sans aide de l'étranger, son niveau industriel d'avant-guerre pour les branches essentielles. C'est avec ceux-là qui avaient abandonné leurs armes, que la France libérée d'un effort, reconnue à l'étranger comme admirable, a pu être accomplie dans notre pays.

Ceux qui avaient abandonné leurs armes, dissout les milices patriotiques, n'avaient qu'un mot d'ordre : l'effort, le calme, le rétablissement de la démocratie, le vote de la Constitution, l'exercice de la légalité voulue par le suffrage universel.

À la libération, il y eut un gouvernement de Gauche qui avait été constitué, renoué, qui gouverna de la septembre 1944 au 10 janvier 1945, qui gouverna sans contrôle, sans admettre aucune observation de l'Assemblée consultative et qui, ensuite, refusa de tenir compte des avis et des votes de la première Assemblée constituante et le Chef de ce gouvernement qui n'admettait pas de gouverner sous le contrôle des assemblées élues au début de 1945, abandonna le pouvoir laissant le pays au milieu des plus grandes difficultés. À ce moment-là, communistes et socialistes, par la volonté du suffrage universel, avaient une firme majorité dans le pays, ils pouvaient donc gouverner ensemble, et si l'offre des communistes avait été acceptée, nous n'en serions pas là aujourd'hui, si redoutés les mauvais coups des nouveaux fascistes.

Depuis, une constitution a été votée par le pays, cette constitution est devenue la charte de tous les citoyens et de toutes les citoyennes. Aujourd'hui, on nous dit "Mais il semble que dans les élections il y ait une différence entre le résultat d'aujourd'hui et le résultat des élections qui nous donnaient une Assemblée nationale et une constitution"; pour ces démocrates nouvelle manière, sans doute, doit-on, dans un pays, changer la constitution après chaque nouvelle élection. C'est vraiment une drôle de façon de respecter la constitution du pays. Mais quel est le mandat qui a été donné à ceux qui ont été élus comme députés, comme conseillers de la République ? Le mandat formel qu'ils ont reçu, c'est de défendre la légalité et la constitution.

La majorité des élus de la présente Assemblée nationale s'est, sur un programme, absolument opposée aux échanges des nouveaux fascistes. Elle a été élue pour exiger par l'union des alliés des réparations, le charbon de la Ruhr, l'organisation de

27 OCT 1947

la paix. Le devoir de l'assemblée élue, c'est d'être fidèle au mandat qu'elle a reçu, c'est de respecter la constitution, le droit officiel que l'on remet en cause, la nationalisation que l'on veut faire disparaître, les lois sociales que l'on veut détruire, mais il faut reconnaître que le Gouvernement qui avait ce mandat n'a pas respecté la volonté populaire. Depuis les dernières élections législatives, ce gouvernement s'est mis aux ordres de l'étranger. Il a changé de politique sur l'ordre de l'étranger, il a bécoté de son sein les représentants du parti le plus nombreux dans le pays, il a gouverné contre le peuple, il a commencé d'employer la violence contre lui, il a abandonné les droits sacrés de la France pour obéir aux hommes des buts étrangers, aux hommes qui ont abandonné la politique du grand Roosevelt pour faire la politique des grands de l'impérialisme des États-Unis.

Et c'est en faisant cette politique par incurie, par incompetence, en abandonnant le peuple, qu'ils ont commencé de livrer certaines institutions à l'ennemi de la République, qu'ils ont mis en route les diverses classes de la population laborieuse en aggravant sa situation et en suivant les mêmes principes qu'ils ont fait voter une loi électorale dont ils se servent aujourd'hui pour essayer de désagréger les forces démocratiques de notre pays. Une loi électorale qui permet au parti factieux de donner leurs voix au parti du chef du gouvernement. Ils ont fait une loi électorale pour permettre des alliances contre nature entre les partis ou l'anti-communisme permet tout et sert à masquer leur volonté d'aider à la reconnaissance d'un nouveau fascisme.

Tel est le péril devant lequel est placée la République aujourd'hui, après les élections, le parti socialiste prend la responsabilité effroyable de faire le feu partout où il le peut, des pires ennemis de la constitution alors que le chef de l'État est là pour le faire respecter et qu'il appartient à ce parti à Aubervilliers nous devons regretter que nos camarades socialistes n'aient pas accepté les propositions que nous leur faisons avant les élections, ni depuis le scrutin de dimanche. Nous devons proclamer que, dans ces votes de ce soir, nos camarades socialistes ont accompli des gestes qui montrent qu'ils s'approuvent par la politique suivie dans de très nombreux mandats par la direction de leur parti ou la direction de leurs fédérations en laquelle d'ailleurs se trouve un ancien exclu de leur parti.

27 OCT 1947

137

Je souhaite de tout coeur que nos camarades socialistes qui se
provoquent, j'en suis sûr, les appels du pays qui leur sont faits par
d'autres en leur promettant des armes, je suis convaincu que nos cama-
rades socialistes seront avec nous, dans le Conseil Municipal, dans
notre ville, dans les usines et dans les quartiers pour faire front à
la provocation menaçante, et une fois de plus, l'écraser.

Non, il n'est pas possible que les électeurs et les électrices socia-
listes approuvent les livraisons de la ville de Lille, Socialistes depuis
le début de ce siècle aux partis de la réaction au rassemblement des
ennemis de nos institutions. Il n'est pas possible que ils voient sans
sauceur et sans dégoût l'union Bordereux, ainsi que l'union des
socialistes et des communistes aurait pu empêcher cette livraison à
leur municipalité. Il n'est pas possible que les travailleurs socialistes,
électeurs et électrices socialistes, confondent les hommes qui ont lié
leur sort à l'impérialisme du dollar avec celui qui s'offre aujour-
d'hui comme son meilleur serviteur parce qu'il offre, lui, des armes
pour combattre le peuple. Il n'est pas possible que cette alliance,
contraire à la volonté du suffrage universel et à l'honneur, ne
soit pas sanctionnée par l'immense majorité de notre peuple. C'est
là nous disent qu'ils veulent constituer une troisième force ! ou était
elle cette troisième force dans cette assemblée tout à l'heure. Entre
les partisans du pouvoir personnel, et le parti qui a donné 75.000 de
ses fils, il n'y a pas de choix à faire entre les deux. D'ailleurs, pour
ces dirigeants le choix est déjà fait, ils parlent de constituer une
force du milieu, mais en disant cela, en même temps qu'ils le
disent, ils ont déjà choisi ces deux forces : communistes d'un côté,
R.P.F. de l'autre. Quand il s'agit d'élire un maire, alors ils don-
nent l'ordre de choisir la part de la réaction, ils avouent ainsi
qu'ils ne sont pas une troisième force, mais qu'ils veulent élimi-
ner les forces de la République, les forces de la démocratie pour
mettre les lions à leurs ennemis. Et après cette criminelle li-
raison de munitions aux représentants de l'abolition de l'égalité
républicaine, voilà que les bénéficiaires, de la façon la plus mépre-
sante, leur dit "mes enfants qu'est ce que vous représentez ? vous
ne représentez plus rien" et ceux partis qui ont donné les mu-
nitions malgré la volonté du suffrage universel laissez vous
maintenant complètement garrotés, puis disparaître, on a plus
besoin de vous". Voilà comme on la remercie la troisième force !

On essaie de dénaturer le résultat des élections, on
proclame que le seul parti qui ait tenu tête vraiment, qui ait
fait front à la réaction intérieure et étrangère, soit éliminé
de ces élections alors que pour les battre il a fallu dans les mar-

27 OCT 1947

rien rassembler tous les résidus. Il a fallu rassembler les forces de la réaction, les anciens hommes de Pétain, les renégats, les agents de la D.G.E.R. Ceux qui maintiennent le péril de la République, ce sont les rassemblements des factieux, les malhonnêtes hommes qui en veulent à la cause de l'Etat, les déchets de l'humanité comme les Mahaux agités de l'intelligence servile et les hommes d'instinct, des équipes organisées par le M.R.P. R.P.F. ceux qui n'ont pas 30% des voix et qui réclament le pouvoir gouverner.

Mais nous, Messieurs, nous n'avons pas combattu, nous n'avons pas souffert pendant des années dans l'illégalité, nous n'avons pas pris les armes pour que notre pays subisse à nouveau les assauts du rassemblement auquel vous avez donné votre adhésion, mais parce que nous avons combattu et souffert, nous n'oublions pas non plus que dans ce rassemblement, il y a des hommes et des femmes qui croient encore à la résistance, des hommes et des femmes qui ont voté pour un homme parce qu'ils pensaient qu'il n'était pas en train de déchoir puis qu'ils ont dit au milieu de Londres qu'il voulait la République, ils ne veulent pas encore, dans leur incertitude, arriver à penser que c'est le même homme qui veut maintenant la détruire. Ceux-là nous ne les confondons plus avec les aventuriers, avec certains ex-croes qui n'ont aucune permanence nous nous tournerons

à les appeler parce qu'ils restent fidèles à l'esprit de la résistance et au serment que nous faisons ensemble pour que la France vive et vive indépendante, nous n'avons pas combattu pour qu'après Pétain viennent d'autres Pétain, pour qu'après l'homme du pouvoir personnel en venant un autre ne pour que l'on fasse de la France une nouvelle Grèce parce que vous le savez bien, ceux qui veulent abattre la République ne le feront qu'en passant sur le corps d'un peuple et qu'ils sont trop faibles devant lui, et c'est pourquoi seuls, même avec leurs armes, ils se savent impuissants et c'est la cause de cela qu'ils ne veulent plus travailler pour la France et qu'ils cherchent des protecteurs afin de faire pour la France un nouveau temple contre l'invasisseur.

Mais cela ne sera pas.

On voudrait créer une atmosphère d'incertitude

27 OCT 1942

139

pour un coup de force, est-il des hommes et des femmes à Aubervilliers qui mettent leurs mains dans cet engrenage et qui rouleront avec les autres jusqu'au fond de l'abîme. En tout cas, nous sommes et nous serons vigilants.

Mais est-ce que le Gouvernement n'a plus d'autorité et que certains partis n'ont plus que des chefs sans courage. Maintenant nous donnons cet avertissement aux factieux que ce sont les démocrates et les républicains qui sont les plus forts en France, et dans le monde et ne se laisseront pas provoquer, ni ridiculiser dans cette manière qui a vu Laval, dans cette manière qui a subi cette honte. Les républicains sont les plus forts et ils le respectent.

J'étais à Bordeaux quand Laval était en France en disant avec Pétain qu'il fallait maintenant une autre constitution. Nous entendons maintenant dans d'autres bouches le même appel, d'autres qui préparent les mêmes livraisons, nous avons entendu un Laval dire "je souhaite la victoire de l'Allemagne sur la France" il en est d'autres qui disent qu'ils souhaitent la victoire des tristes américains sur la France, mais on ne recommence jamais deux fois la même chose. Les grands événements, la 1^{re} fois, c'est un drame, la deuxième toujours une comédie.

Cette trahison trahira que les hommes de la dictature et du pouvoir personnel passent, ils passent en faisant souvent de grands malheurs, mais ils passent toujours. Et les mêmes qui font les mêmes rêves passeront aussi parce qu'on ne gouverne jamais contre le peuple, ni sans lui. Nous ne sommes plus au temps où les Daladier, les Raymond et d'autres chefs de partis pouvaient imposer leurs mensonges ou leurs volontés et jeter le peuple dans l' aventure ou dans la guerre. Le peuple de France a fait l'insurrection, ils lui ont fait les ennemis et si le danger maintenant apparaît et grandit, il saura trouver en lui les forces nécessaires et pour s'unir et pour vaincre encore.

Nous savons qu'à nouveau se prépare un nouveau coup, un nouveau mauvais coup contre la République, Mesdames, Messieurs, en êtes-vous les complices? En tout cas, ce n'est pas dans cette manière que vous trouverez des appuis. Nous voulons le calme, l'ordre républicain, et non pas l'ordre des camps de concentration pour les Français. A un moment où l'on fait sortir de prison tant de larves, tant de traîtres, nous avons vu à la libération. Longeant les murs, tremblants de peur, maugréant la justice devant laquelle ils répondraient

140
27-OCT-1947

de leurs crimes et que, aujourd'hui dans notre rassemblement, relèvent la tête. Nous, nous voulons défendre la légalité républicaine, défendre les revendications de ceux qui travaillent de ceux qui produisent avec leurs mains et avec leurs pensées. Nous voulons défendre les ouvriers, les fonctionnaires, les techniciens, les commerçants contre les hommes des trusts, les républicains des villes et des campagnes. Nous voulons un gouvernement démocratique et non un gouvernement du pouvoir personnel. Nous voulons travailler dans notre mairie, appliquer le programme qui a été sanctionné par la grande majorité de notre population. Le M. R. P. F. lui, veut de nouvelles élections, la dissolution des syndicats, la violence contre le parti communiste, la dissolution du parti communiste. Vous voulez dissoudre le parti communiste parce qu'il croit, déjà à une nouvelle guerre prochaine parce qu'ils sont prêts à ouvrir les frontières, celles de la mer comme celles de l'Est, à un nouvel envahisseur parce qu'ils ont peur du peuple, ce sera celle-là qui seront de ceux et qui, en définitive seront vaincus, et vous voulez la dissolution de la République, eh bien! essayez. Nous, nous étions présents en France quand le boche était là, nous ne croyons plus au miroir de Londres et c'est pourquoi!!!

M. Lacombe. Et Thorez, où était-il?

M. Billon. Thorez, il était là si le Comité Central du parti communiste l'avait envoyé alors que les hommes avec lesquels maintenant vous êtes liés, avaient décidé de le faire prisonnier d'autres et puis que vous êtes soldat aujourd'hui de ceux-ci, vous aussi vous penchez sur vos mains le sang des martyrs de Chateaubriant et je dois vous prévenir que jamais nous ne tolérerons ici que notre camarade Maurice Thorez soit insulté. Et où étiez-vous, vous à l'heure de l'insurrection, où étiez-vous pendant que les allemands étaient là?

M. Lacombe. A Rilly.

M. Billon. Voilà les hommes qui osent avouer qu'ils étaient avec les traîtres et les fusillés.

M. Lamy. Sommes-nous ici pour un discours?

M. Billon. Si vous n'avez pas été élus dans la liste de rencontre, dans un parti d'aventure, vous saluez que ce n'est pas vous qui avez transformé en une tâche politique ces élections municipales mais justement

27 OCT 1947

141

ceux qui parlent de supprimer la constitution.

Mais vous ne savez même pas pourquoi vous êtes ici. Vous y êtes pour faire de la politique municipale, mais elle est fonction de la politique du gouvernement parce qu'une municipalité ne réalise pas si un gouvernement lui refuse des crédits.

Mesdames, Messieurs, j'ai voulu ainsi situer dans quelles conditions et dans quelle atmosphère déjà se trouvait le pays et notre ville après ces élections faites pour élire des Conseils Municipaux et à l'issue desquelles on veut exiger que l'on nommât une nouvelle assemblée après avoir déchiré la constitution. Vous êtes ici élus comme conseillers municipaux en vertu de la constitution, vous êtes ici pour la défendre et vous venez d'en dire assez pour que nous sachions que c'est pour la trahir que vous êtes ici. Mais nous, qui n'avons pas peur des tempêtes, mais nous, qui sommes sûrs de notre bon droit et de la volonté du peuple qui travaille et pas de celui qui fait les caisses des banques pour le compte du R.P.F. Nous, nous défendrons ici l'égalité de la liberté, nous défendrons les intérêts de toute la population sans distinction d'opinion, ni de religion contre les ennemis de la République pour travailler le mieux possible, essayer de loger le mieux possible la population pour soutenir l'ensemble de ses revendications. Nous le ferons comme nous l'avons fait, fidèle toujours à nos engagements, mettant toujours nos actes en accord avec nos paroles n'ayant pas à en rougir. Nous agissons simplement calmement dans nos fonctions, à notre poste, avec nos collaborateurs que vous avez élus, avec tous les républicains du Conseil Municipal, avec le personnel municipal dont nous défendons, nous, les revendications et que j'appelle à toujours plus de vigilance sous les ordres du maire et du bureau municipal dans l'accomplissement de leur tâche au service de la population toute entière. Nous serons à notre poste fidèle au drapeau tricolore et non pas à votre nouveau drapeau qui n'est pas tricolore, mais qui est blanc, celui de Pétain n'était pas tricolore, mais qui ceux qui sont encore fidèles au drapeau tricolore s'uniront, ils marcheront ensemble au service de la France, de la République.

Vive la population d'Aubervilliers,

Vive la République.

M. Bougain demande la parole et déclare:

Je suis très surpris d'avoir été convoqué ce soir pour élire un conseil municipal administratif et d'entendre un discours politique.

27 OCT 1947

Je rends hommage ici aux F.F.I. qui ont fait de la résistance, mais je demanderai à M. le Maire de ne pas oublier certains F.F.I. qui ont fait leur travail de leur devoir, et nous traiter de factieux! Je ne vois pas en quoi vous pouvez nous traiter ainsi.

Pour nous dites qu'il y a un certain plan. Le plan, pour ma part, je ne le connais pas.

Pour nous dites avoir des armes. Le dépôt d'armes ici à Buberwillers, je n'en connais pas non plus.

Pour nous dites qu'il y a un certain Monsieur membre du R.P.F. qui nous a prêté la permanence. A ma connaissance, et j'ai vu la liste R.P.F. je n'ai pas vu le nom de ce M. sur la liste.

Je suis donc très surpris de cette position de politique à notre égard.

Nous avons fait une campagne électorale qui, je crois, a été très correcte. Est-ce que vous avez vu des attaques malpropres contre nos adversaires?

Pour avez été dans l'impossibilité de prouver que le parti R.P.F. avait fait une campagne malhonnête. Vous nous attaquez.

Pour avez un idéal de République, de France, vous me permettez d'avoir le nôtre. C'est bien notre droit.

Au point de vue résistance, je laisserai la parole à mon camarade Thomasset.

M. Thomasset: Je suis désolé de prendre la parole car jamais je ne parle de ce que j'ai fait. J'irai mes efforts à la France Combattante et vous verrez que j'ai depuis le 10 Août 1940, à l'intelligence servie.

Je suis horriblement désolé car, si vous aimez votre pays, vous pouvez être certain que, moi aussi, j'aime mon pays, et je crierais "Vive Buberwillers", "Vive la France".

M. Gillon. Je croyais avoir parlé assez clairement. Je m'excuse de ne l'avoir pas fait pour tout le monde. En citant que pour le R.P.F. il y avait des hommes qui avaient suivi le Général de Gaulle pour faire l'insurrection, défense nationale, j'ai dit "Je suis sûr que ces hommes qui étaient avec nous dans la circonstance ne seront pas aujourd'hui, ni demain, de ceux qui font appel au pouvoir personnel, de ceux qui contestent la constitution".

Il est vrai qu'il y a des gaulhistes sincères.

27 OCT 1947

143

ont combattu avec nous. Aujourd'hui il ne s'agit pas de cela pour ceux qui, au lieu de vouloir combattre encore avec nous pour la République, s'organisent dans une nouvelle ligue, dans un nouveau parti ou rassemblement et qui, après disent "ces élections municipales n'étaient pas des élections, mais un nouveau référendum, c'est ainsi que dans votre rassemblement on interprète les votes de dimanche, c'est ainsi que le Général de Gaulle a interprété". Il réclame le pouvoir, mais ne le prend pas avant la constitution ne soit déclinée.

Qui fait de ces élections des élections politiques?

Lequel? ce n'est pas nous, c'est une qui déclare que ces élections sont politiques et qui constituerait un nouveau référendum. Si d'ailleurs c'était vrai, il y aurait encore une large majorité.

Quant à ceux qui sont chez vous, je ne sais pas si tel garant en est, mais je sais que c'est un homme ténébreux, si vous le désavouez ce soir, sans doute aura-t-il enlevé demain matin la brique de la permanence. Donc, pas de politique municipale, de celle-ci n'est fonction de politique générale dans le pays. Il faut la faire dans un climat d'ordre et de confiance. Le trouble c'est ceux qui veulent empêcher notre municipalité d'être gérée comme il le faut. L'en appelle à toute la population d'Aubervilliers, je leur demande de se rassembler dans les comités de quartier qui vont être constitués avec lesquels notre conseil municipal, en tout cas la majorité, est décidé à travailler en s'appuyant sur eux. Nous les mettrons au courant de toutes nos difficultés et de nos projets, nous demandons à nos élus par quartiers d'y participer quand ce sera nécessaire, ainsi nous travaillerons démocratiquement, librement, pour le bien de la population que j'appelle encore une fois à s'unir en face du danger pour le salut de la France et de la République.

M. Bourgain - Nous avons été élus comme administrateurs de la commune et nous sommes là pour faire de l'administration pour notre parti. Je ne vois pas comment nous pourrions de la politique n'en ayant jamais fait jusqu'à ce jour.

Il faut quand même mettre une chose au point.

Vous nous reprochez le lieu de votre permanence. Et qui la faute? qui est-ce qui nous a fait parler de la rue Charbon ou la permanence était établie avant?

Nous avons loué un local chez ce M. Je ne comprends plus, vous avez des communistes qui habitent la maison de ce M. ils sont locataires comme nous, je considère ce M. comme propriétaire.

144

Je n'ai pas à m'occuper de la vie de ce M. nous l'avons déjà
dit une fois, et nous l'avons loué son bureau, nous l'avons pris au
même titre que vos amis qui habitent la maison.

M. Billon - Nous enregistrons votre déclaration.

J remercie le Conseil et la population qui a été
nombreuse à cette réunion et la déclare levée.

12 NOV 1947

Conseil Municipal

Convocation

La sixième convocation est envoyée par la poste sept au
Conseil Municipal à chaque séance du Conseil Municipal
qui se réunira à la même le deuxième convocation est envoyée
par la poste sept à vingt heures trente minutes.

Ordre du jour

- 1) Appel nominal
- 2) Désignation d'un secrétaire
- 3) Lecture et approbation du procès verbal de la précédente
séance.
- 4) Compte administratif et compte de gestion de l'exercice 1947.
- 5) Budget supplémentaire de l'exercice 1947.
- 6) Emprunt de 10.000.000 de francs de sous communes pour la
construction d'habitations du type Aubervilliers.
- 7) Subventions à diverses sociétés.
- 8) Désignation des délégués du Conseil Municipal aux Syndicats
Intercommunaux.
- 9) Désignation des délégués du Conseil Municipal à la Commission
Administrative du Bureau de Recensement.
- 10) Désignation des délégués du Conseil Municipal à la Commission
Administrative de l'Hospice.
- 11) Désignation des délégués du Conseil Municipal au Conseil
d'Administration de la P. P. H. B. M.
- 12) Désignation des délégués du Conseil Municipal au Conseil
d'Administration de la P. P. H. B. M. d'Aubervilliers les Communes.
- 13) Désignation des délégués du Conseil Municipal au Bureau
d'Adjudication.
- 14) Désignation des délégués du Conseil Municipal au Comité
National du Logement.
- 15) Désignation des délégués du Conseil Municipal au Conseil

12 NOV. 1947

- disciplinier intercommunal et à la Commission paritaire du personnel.
- 16) Constitution des Commissions Municipales.
 - 17) Entretien du matériel communal pour 1947. Livraison Japara.
 - 18)achat d'un appareil de radiologie (avenant passé avec la C.R. Générale de radiologie).
 - 19) Echange d'une battoire d'une benne électrique.
 - 20) Relèvement du taux de la vacation allouée aux Médicins de l'état civil.
 - 21) Cours d'adultes - Indemnité aux instituteurs.
 - 22) Session du 19 octobre 1947. Indemnité aux membres du corps enseignant affectés à remplir les fonctions de secrétaires.
 - 23) Indemnité aux Contrôleurs des Contributions Directes.
 - 24) Création d'heures d'enseignement spéciales.
 - 25) Questions diverses et communications.

Procès-Verbal de la Séance du 12 Novembre 1947

1. Appel nomi-
al ~

Le douze novembre mil neuf cent quarante sept, le Conseil Muni-
cipal d'Aubervilliers s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M.
Billon, Maire.

Présents. M. H. Dubois Émile. Dufour, Le Quincé, Mme
Le Haut. adjoints. M. Guilmet. Fuchs. Lacom. Bloch. Bridon
Mme Ferand. M. H. Dubois G. Fieffe. Brau. Cochenne. Bellange.
Hervignat. Mme Grosjean. Urvier. M. Thomas. Bourgain.
Lamy. Mangin. Mme Berot. M. Lacombe. Gros. Mme Riger.
M. H. Dorand. Richer. Champion-Labois. Cazau. Mme Bourdard.
Conseillers Municipaux.

Excusé : Mme Racol. adjointe.

2. Désignation
d'un Secrétaire ~

M. le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à la dési-
gnation d'un secrétaire, conformément à l'article 58 de la loi du 5
Avril 1884.

M. Richer, ayant réuni la majorité des suffrages, est dési-
gné pour remplir les fonctions qu'il accepte.

3. Lecture et ap-
probation du pro-
cès verbal de la
séance du 27 Octo-
bre 1947 ~

M. le Maire - Je soumetts au Conseil pour approbation, le
procès verbal de la séance qu'il a tenue le 27 octobre 1947 et qui comportait
les affaires suivantes :

Lecture des résultats du scrutin du 19 octobre 1947.
Fixe de la présidence par le plus âgé des Conseillers. Désignation
d'un secrétaire.

12 NOV 1947

7. Désignation ^{M. 5} M. le Maire - En application de l'art 171 de la loi du 5 Avril 1884, modifiée le 22 Mars 1890, ils appartiennent aux Conseils de Conseil Municipal désignés à chacun des Syndicats intercommunaux auxquels la Commune est adhérente, le nombre de délégués titulaires et suppléants Intercommunaux prévus par leur statut, à savoir :

- Syndicat des communes de la banlieue de Paris pour les Eaux :
1 délégué titulaire
1 1^{er} suppléant
- Syndicat des communes de la banlieue de Paris pour le Gaz :
1 délégué titulaire
1 1^{er} suppléant
- Syndicat des communes de la banlieue de Paris pour l'Electricité :
1 délégué titulaire
1 1^{er} suppléant
- Syndicat des communes de la banlieue de Paris pour les Pompes Funébres :
1 délégué titulaire
1 1^{er} suppléant

*En
Sous le 20 Jan 1947
Le Maire
Le 1^{er} adjoint
Le 2^e adjoint
Le 3^e adjoint
Le 4^e adjoint
Le 5^e adjoint
Le 6^e adjoint
Le 7^e adjoint
Le 8^e adjoint
Le 9^e adjoint
Le 10^e adjoint
Le 11^e adjoint
Le 12^e adjoint
Le 13^e adjoint
Le 14^e adjoint
Le 15^e adjoint
Le 16^e adjoint
Le 17^e adjoint
Le 18^e adjoint
Le 19^e adjoint
Le 20^e adjoint
Le 21^e adjoint
Le 22^e adjoint
Le 23^e adjoint
Le 24^e adjoint
Le 25^e adjoint
Le 26^e adjoint
Le 27^e adjoint
Le 28^e adjoint
Le 29^e adjoint
Le 30^e adjoint
Le 31^e adjoint
Le 32^e adjoint
Le 33^e adjoint
Le 34^e adjoint
Le 35^e adjoint
Le 36^e adjoint
Le 37^e adjoint
Le 38^e adjoint
Le 39^e adjoint
Le 40^e adjoint
Le 41^e adjoint
Le 42^e adjoint
Le 43^e adjoint
Le 44^e adjoint
Le 45^e adjoint
Le 46^e adjoint
Le 47^e adjoint
Le 48^e adjoint
Le 49^e adjoint
Le 50^e adjoint
Le 51^e adjoint
Le 52^e adjoint
Le 53^e adjoint
Le 54^e adjoint
Le 55^e adjoint
Le 56^e adjoint
Le 57^e adjoint
Le 58^e adjoint
Le 59^e adjoint
Le 60^e adjoint
Le 61^e adjoint
Le 62^e adjoint
Le 63^e adjoint
Le 64^e adjoint
Le 65^e adjoint
Le 66^e adjoint
Le 67^e adjoint
Le 68^e adjoint
Le 69^e adjoint
Le 70^e adjoint
Le 71^e adjoint
Le 72^e adjoint
Le 73^e adjoint
Le 74^e adjoint
Le 75^e adjoint
Le 76^e adjoint
Le 77^e adjoint
Le 78^e adjoint
Le 79^e adjoint
Le 80^e adjoint
Le 81^e adjoint
Le 82^e adjoint
Le 83^e adjoint
Le 84^e adjoint
Le 85^e adjoint
Le 86^e adjoint
Le 87^e adjoint
Le 88^e adjoint
Le 89^e adjoint
Le 90^e adjoint
Le 91^e adjoint
Le 92^e adjoint
Le 93^e adjoint
Le 94^e adjoint
Le 95^e adjoint
Le 96^e adjoint
Le 97^e adjoint
Le 98^e adjoint
Le 99^e adjoint
Le 100^e adjoint*

Le Maire le Conseil de vouloir bien faire des propositions pour chacun de ces postes.

Le Conseil,

Où l'exposé de M. le Maire,
Fu l'art. 171 de la loi du 5 Avril 1884, modifiée par la loi du 22 Mars 1890,
Fu les statuts des syndicats intercommunaux auxquels la commune est adhérente,

Délibère :

- Sont désignés pour représenter la commune :
- 1^o au Syndicat des communes de la Banlieue de Paris pour les Eaux :
M. Emile Dubois, en qualité de délégué titulaire,
M. Bellange, en qualité de délégué suppléant.
 - 2^o au Syndicat des communes de la banlieue de Paris pour le Gaz :
M. Georges Dubois, délégué titulaire,
M. Guilmet, délégué suppléant.
 - 3^o Syndicat des communes de la Banlieue de Paris pour l'Electricité :
M. Bloch, délégué titulaire,
M. Guilmet, délégué suppléant.
 - 4^o Syndicat des communes de la Banlieue de Paris pour les Pompes Funébres :
Mme Le Maut, déléguée titulaire,
Mme Recol, déléguée suppléante.

158

12 NOV 1947

158. Désignation des
délégués du Conseil
Municipal à la Com-
mission Administra-
tive du Bureau de
Bienfaisance

Vu
Paris le 24 Nov 1947
et le sujet et pour délégation
Le 21 Décembre des Communes
origines : 1841/18

M. le Maire - Je prie le Conseil de vouloir bien
désigner 2 de ses membres pour faire partie de la Commission
Administrative du Bureau de Bienfaisance en rappelant
que le Maire en est de droit le Président.

Le Conseil,

Où l'expose de M. le Maire,

Délibère :

Sont désignés pour faire partie de la Commission
administrative du Bureau de Bienfaisance en qualité de
délégués du Conseil :

Mme Le Mouet Marguerite
M. Dubois Émile.

159. Désignation des
délégués du Conseil
Municipal à la Com-
mission administra-
tive de l'Hospice.

M. le Maire - Je prie le Conseil de vouloir bien
désigner 2 de ses membres pour faire partie de la Commis-
sion Administrative de l'Hospice en rappelant que le Maire
en est de droit le Président.

Le Conseil,

Où l'expose de M. le Maire,

Délibère :

Sont désignés pour faire partie de la Commission
Administrative de l'Hospice en qualité de délégués du
Conseil :

M. Dupont Raymond
M. Hobergnat Jules.

160. Désignation des
Délégués du Conseil
Municipal au Conseil d'Administration de l'Office Public d'Habitations à
Bon Marché et vous rappelle que le Maire est Président
de l'O.P.H.B.M. de droit de cet organisme.

M. le Maire - Je prie le Conseil de vouloir bien
désigner 5 de ses membres pour faire partie du Conseil
d'Administration de l'Office Public d'Habitations à Bon
Marché et vous rappelle que le Maire est Président
de l'O.P.H.B.M. de droit de cet organisme.

Le Conseil,

Où l'expose de M. le Maire,

Délibère :

Sont désignés pour faire partie du Conseil d'Ad-
ministration de l'Office Public d'Habitations à Bon
Marché en qualité de délégués du Conseil :

Mme Ferand Marguerite,
M. Laro Edmond,
Buetron Jules,
Cochennec François,
Braun Louis.

12 NOV 1947

11. Désignation
des Délégués du
Conseil Municipi-
pal à la Société
d'Habitations à
Bon Marché
d'Auberswillers-
La Courneuse.

M. le Maire - Je prie le Conseil de bien vouloir dési-
gner 4 de ses membres pour représenter la Municipalité au sein
du Conseil d'Administration de la Société d'Habitations à Bon
Marché d'Auberswillers-La Courneuse dont la commune garantit
les emprunts.

Le Conseil,

Cui l'expose de M. le Maire,

Délibère :

Sont désignés pour faire partie du Conseil d'Administration
de la Société d'Habitations à Bon Marché d'Auberswillers-La Cour-
neuse, en qualité de délégués du Conseil :

M. Cochaume François
M. Feraud Marguerite

12. Désignation
des Délégués du
Conseil Municipal
au Conseil de dis-
cipline intercommu-
nal et à la Com-
mission paritaire
du personnel.

M. le Maire - En exécution des dispositions de la loi du
12 Mars 1930, et du décret du 23 juillet 1930 le Conseil Municipal doit
désigner, pour la durée de son mandat, 1 délégué titulaire et 1
au Conseil de dis-
cipline intercommu-
personnel.

Par ailleurs, vous devez désigner 6 représentants du Conseil
à la Commission paritaire du personnel.

Le Conseil,

Cui l'expose de M. le Maire,
Fu la loi du 12 mars 1930,
Fu le décret du 23 juillet 1930,

A l'unanimité,

Délibère :

Sont désignés pour faire partie du Conseil de discipline
intercommunal :

M. Emile Dubois en qualité de délégué titulaire
M. Alverguat en qualité de délégué suppléant.

Décide d'apporter à la prochaine séance la désignation des
délégués à la commission paritaire locale du personnel.

13. Constitution
des Commissions
Municipales

M. le Maire - L'article 54 de la loi du 5 Avril 1884 per-
met au Conseil de constituer, dans son sein, des commissions
chargées d'étudier préalablement les questions qui lui seront soumises.
C'est pourquoi je suppose au Conseil de vouloir bien constituer
les Commissions suivantes :

- Commission des Finances : 12 Membres.
- Commission des Travaux : 8 d°
- Commission d'Urbanisme : 7 d°

Le 20 Nov 1947
Le Maire
Le 1er Adjoint
Le 2nd Adjoint
Le 3rd Adjoint
Le 4th Adjoint
Le 5th Adjoint
Le 6th Adjoint
Le 7th Adjoint
Le 8th Adjoint
Le 9th Adjoint
Le 10th Adjoint
Le 11th Adjoint
Le 12th Adjoint

12 NOV 1947

Commission des Marchés : 5 Membres

Commission des Fêtes : 4 d.

Se rappelle que les membres du Bureau Municipal
sont membres de droit de chacune de ces commissions.

Le Conseil,

Sur l'exposé de M. le Maire,

Vu l'article 59 de la loi du 5 avril 1884,

Délibère :

Sont désignés pour faire partie des Commissions
Municipales suivantes :

Commission des Finances :

M. M. Guilmet Robert

Bloch Michel

Mme. Ferand Marguerite

M. M. Brau Louis

Finck Edouard

Dubois Georges

Sarro Edmond

Commission des Travaux :

M. M. Dubois Georges

Bridron Jules

Reye Jacques

Finck Edouard

Cochennec François

Boussard Jean

Brau Louis

Commission d'Urbanisme :

M. M. Bloch Michel

Lacour Emmand

Dubois Georges

Sarro Edmond

Commission des Marchés :

M. M. Sarro Edmond

Bloergnat Jules

Mme. Werner Léone

M. M. Finck Edouard

Bridron Jules

Bloch Michel

Commission des Fêtes :

M. M. Guilmet Robert

Bridron Jules

Cochennec François

12 NOV. 1947

161

Mme Grosperain Alice
M. Bellange René
Dubois Georges
Reyre Jacques
Goussard Jean

Commission d'adjudication :

M. Le Guennec Pierre
Boussard Jean
Guilmet Robert
Mme Ferand Marguerite
M. Bellange René
Alberghat Jules
Brau Louis

M. Soumission
Joyeux - Entre-
tien du Cime-
tière Communal
pour 1947 -

M. le Maire - Je soumetts au Conseil une soumission
de M. Joyeux, Entrepreneur de travaux publics, 61, rue de
Paris à Aubervilliers, par laquelle ce dernier s'engage à assurer
les travaux d'entretien du Cimetière d'Aubervilliers du 1^{er} janvier
au 31 Décembre 1947, aux prix indiqués au bordereau d'entretien
des voies et trottoirs communaux, diminués de 10%.

Le montant des travaux à exécuter en vertu de ladite
soumission est évalué approximativement à 500.000 frs.

Je prie le Conseil de vouloir bien en délibérer.

Le Conseil,

Où l'exposé de M. le Maire,

Fu la soumission faite par M. Joyeux, entrepreneur de tra-
vaux publics pour l'entretien du cimetière communal,

Fu le budget communal,

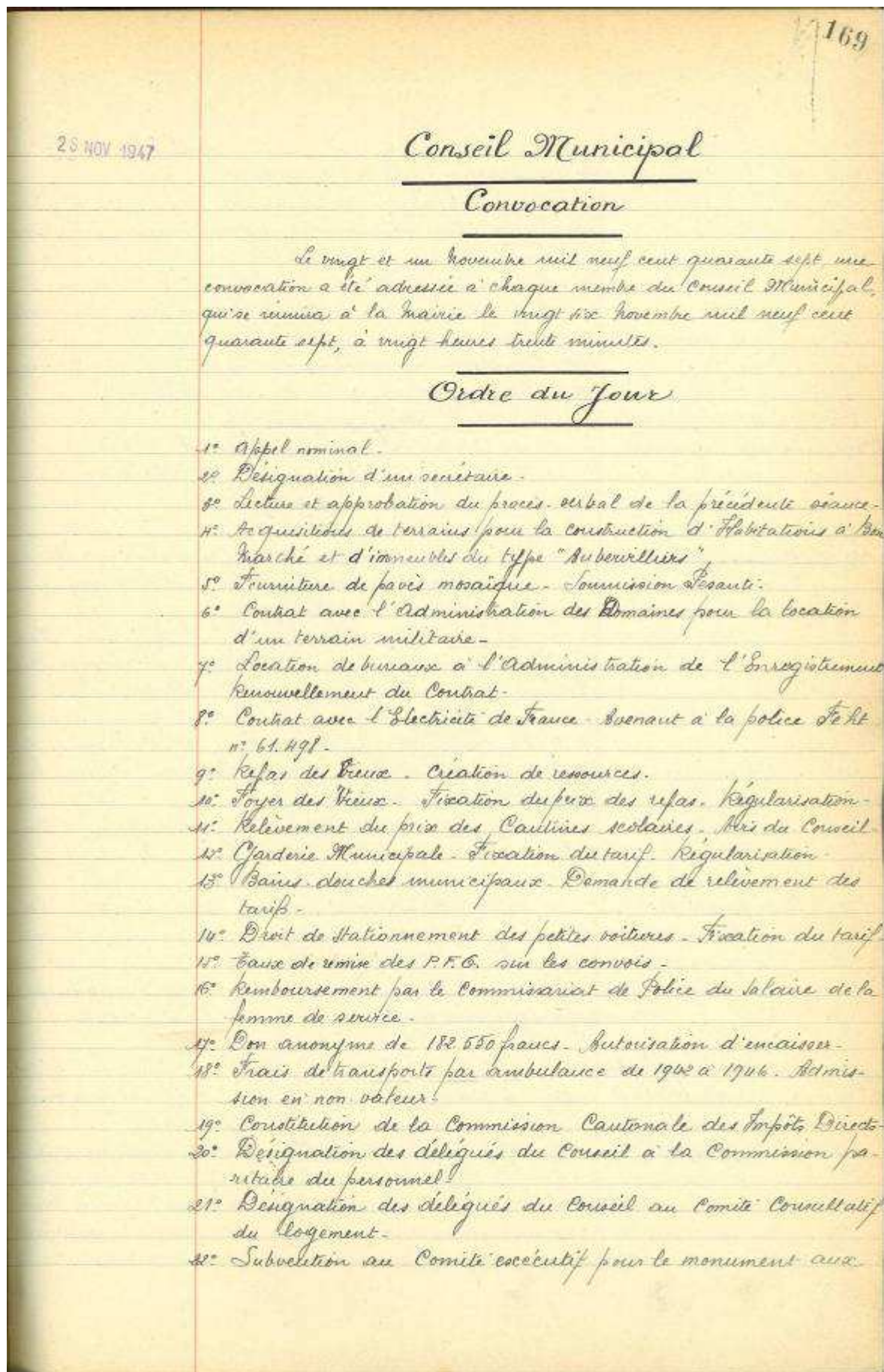
À l'unanimité,

Délibère :

Est approuvée aux clauses et conditions qu'elle comporte
la soumission faite par M. Joyeux, entrepreneur de travaux publics,
61, rue de Paris à Aubervilliers, pour l'entretien du cimetière du
1^{er} janvier au 31 Décembre 1947, aux prix indiqués au bordereau
d'entretien des voies et trottoirs communaux, diminués de 10%.

Le montant de la dépense, soit 500.000 frs sera imputé
sur le crédit ouvert au Chap. IX du budget primitif de
l'exercice en cours, sous la rubrique "Entretien du Ci-
metière".

Conseil municipal, séance du 28 novembre 1947 : désignation des délégués au sein des commissions (registre des délibérations 1D53 p. 169-170, 182-184, 187)



26 NOV 1947

Morts de Compiègne.

- 23° Leg. Bazin. Arch. du Conseil.
 24° Branchement d'eau. Demande de garantie commun.
 25° Désignation des membres des commissions chargées de dresser la liste électorale.
 26° Relèvement des droits de voirie.
 27° Secours à d'anciens employés communaux. Renouvellement pour 1948.
 28° Installation de l'éclairage électrique rue Crincau.
 29° Questions diverses et Communications.

Procès-Verbal
 de la Séance du 26 Novembre
 1947

174. Appel Nominal.

Le vingt six novembre mil neuf cent quarante sept, le Conseil Municipal d'Auber Villiers s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Dillon, Maire.

Présents - M. M. G. Dubois - Dufour - Le Guenne - Mme Le Haut - Recol, adjoints - M. M. Guilmet-Lacour - M. Bidron - Finck - Mme Féraud - M. M. G. Dubois - Brau - Cochemus - Bellange - Abergnat - Mmes Grosperin - Hénery - M. M. Thomasset - Mangin - Mme Bérat - M. M. Lacombe - G. Mme Auger - M. M. Evard - Richer - Champion - Cazau - Boussard - Conseillers Municipaux.

Eexcusés - M. M. Heyer - Lamy - Bourgoin - Labois - Conseillers Municipaux.

175. Désignation d'un Secrétaire

M. le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire, conformément à l'article 58 de la loi du 5 avril 1884.

M. Richer ayant réuni la majorité des suffrages, est désigné pour remplir les fonctions qu'il accepte.

176. Lecture et approbation du procès verbal de la Séance du 12 Novembre 1947.

M. le Maire - Je soumetts au Conseil, pour approbation, le procès verbal de la séance qu'il a tenue le 12 Novembre 1947 et qui comportait les affaires suivantes:

- Compte Administratif de l'exercice 1946. Régularisation de l'emploi du crédit ouvert en 1946 pour dépenses imprévues.
- Compte Administratif de l'exercice 1945. Plus-values et d'impositions extraordinaires pour l'exercice 1946 et les exercices antérieurs. Demande de désaffectation.

182

2 NOV 1947

191. Frais de transports ^{Fé} par ambulance de 1942 à 1946. Admission en non-valeur.

Vu et rattaché à la décision
précédente d'approbation
du 1^{er} FEV 1948
pour la validité et l'application
Le Directeur d'Hotel des Commissions
A. ROYER

M. le Maire - Je soumetts au Conseil un état de côtes irrécouvrables présentés par M. le Receveur Municipal relativement aux frais de transport par ambulance pour les années 1942 à 1946.

Chacun des redevables a fait l'objet d'une enquête qui l'a révélé insolvable ou sans domicile présentement connu. Il appert donc que les sommes dont il s'agit sont absolument irrécouvrables et c'est pour quoi je propose au Conseil d'émettre un avis favorable à l'état qui lui est présenté.

Le Conseil,
Qui l'exposé de M. le Maire,
Vu l'état des côtes irrécouvrables présenté par M. le Receveur Municipal,
A l'unanimité,
Délibère :
Est approuvé l'état n° 1 des côtes irrécouvrables au cours de l'année 1947 et compris dans le rôle de 1942 à 1946 relativement aux frais de transport par ambulance, aux visites médicales de nuit, aux droits de voirie et aux droits de déversement dans les égouts pour les années 1944, 1945 et 1946.

192. Constitution de la ^{M. le} Commission Communale des Impôts Directs

M. le Maire - Aux termes des dispositions du paragraphe 2 de l'article 351 du code général des Impôts dans la durée du mandat des membres des Commissions communales des impôts directs est la même que celle des conseils municipaux.

Le renouvellement de ces dernières assemblées venant d'avoir lieu, il s'ensuit que les Commissions communales actuellement constituées doivent également être renouvelées. Cette opération doit être effectuée dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseils municipaux.

Je prie le Conseil de vouloir bien désigner les membres susceptibles de remplir les fonctions de membres de la Commission communale des Impôts Directs.

Le Conseil,
Qui l'exposé de M. le Maire,
Vu la loi du 13 janvier 1941, article 351,
A l'unanimité,
Délibère :
Sont désignés pour faire partie de la Commission

23 NOV 1947

183

Commune des Impôts Directs :

M. Malet Rodrique, instituteur, 30 rue de la Courneuve à Aubervilliers
 Basset Henri, menuisier, 6, rue Colbert à Aubervilliers
 Fieus Jules, commerçant, 21, rue du Montier à Aubervilliers
 Chimbaut Jules, contrôleur S.T.C.R.P. 401, rue de la G^{de} à d.
 Krenbach Julien, docteur en médecine, 55 rue H. Barbusse à d.
 Schiltz Maurice, chef d'atelier, 8 rue Chauveroux à d.
 Esage Georges, commerçant, 115 av. République à d.
 Bourgoigne Jean Marie, ajusteur, 21 rue B. Casanova à d.
 Gribert Albert, chef comptable, 47 av. République à d.
 Kacher Albert, chef de service, 181, av. H. Hugo à d.
 Bruche Ephouse, employé à la Manufacture Tabacs, 40 r. g. Delorme à d.
 Richoud Jean, mineur, 155, rue H. Barbusse à Aubervilliers
 Heurion Gaston, chef d'atelier, 32 rue du Pont Blanc à d.
 Sarré Edmond, ingénieur, 117, av. J. Jaurès à d.
 Boussard Jean, emp. de commerce, 33 rue Heurtault à d.
 Finck Edouard, 15 av. Jean Jaurès à d.
 Bridon Jules, modelleur mécanicien, 24 r. C. Bernard, à d.
 Mmes Kraus René, sans profession, 46 rue des Noyers à d.
 Hermitte Cothune, institutrice, 36 rue Courneuve à d.
 Kécol Germaine, sans profession, 6 rue Albert à d.

Forains :

M. Peron Henri, grainetier, 3 rue Verdi à Paris (Sera)
 Grouet Brindant, agriculteur, 12 rue Gde rue à Chennecourt
 Dupinoy Henri, sans profession, 97 rue Roger Blin à Champigny
 Bertrand Louis, menuisier, 22 rue Daubenton à Paris 13

Désignation M³ M. le Maire En exécution des dispositions de la loi
 du 14 mars 1930 et du décret du 23 juillet 1930, le Conseil Mu-
 nicipal doit désigner 6 représentants du Conseil à la Commission
 paritaire du personnel.

Paritaire du
 personnel

Le Conseil,

Où l'emporte de M. le Maire,

A l'unanimité,
 Délibère :

Paris le 16 Jan. 1948
 Le Maire par délégation
 J. D. des Communes à la Commission
 Signé : illisible

Sont désignés pour représenter le Conseil Municipal
 à la Commission paritaire du personnel :

M. Dubois Emile - Mme Le Haut Marguerite - M. Le
 Quénec Pierre - M. Bridon Jules - M. Dubois Georges - M.
 Cochenec François.

184	23 NOV 1947
194. Désignation des délégués du Conseil Municipal au Comité Consultatif du Logement.	<u>M. le Maire</u> Je prie le Conseil de vouloir bien désigner 3 de ses membres pour faire partie du Comité Consultatif du logement. Le Conseil, Où l'exposé de M. le Maire, Délibère : Sont désignés pour faire partie du Comité Consultatif du Logement en qualité de délégués du Conseil Municipal Mme Théaud Marguerite M. Guilmet Robert Cochennec François
195. Subvention au Comité exécutif pour le Monument aux Morts de Compiègne Paris, le 9 janvier 1948 P. le Préfet par délégation Le 1/10 des Communes, Signé : illisible	<u>M. le Maire</u> En vue d'ériger un monument de souvenirs à la gloire des Héros tombés pour la libération de la France, s'est constitué à Compiègne un Comité exécutif. Ce comité vient de nous adresser une demande nous invitant à souscrire. Je prie le Conseil de vouloir bien en délibérer. Le Conseil, Où l'exposé de M. le Maire, Et la demande de subvention fournie par le Comité exécutif pour le monument du souvenir de Compiègne Et le budget communal, A l'unanimité, Délibère : La Ville d'Aubervilliers souscrit pour une somme de 5.000 francs à l'érection du monument des souvenirs de Compiègne. La dépense qui en résulte sera imputée sur le crédit ouvert au budget primitif de l'exercice en cours chapitre XXXI, article 1, sous la rubrique : "Dépenses imprévues".
196. Legs Bazin. Paris, le 5 Mai 1948 3^e le Préfet de la Seine - par de la Seine - par de la Seine - par de la Seine - par de la Seine - par	<u>M. le Maire</u> M^{re} Mancaux, notaire à Saint-Denis vient de nous faire connaître, qu'aux termes de son testament olographe, Mme Louise Rousseau, veuve de M. Bazin, décédée en son domicile à St Maurice, 415, rue de Gravelle, le 12 septembre 1947, a légué à la Commune d'Aubervilliers, une somme de 10.000 fr. à charge d'entretenir le caveau de la famille Languillat situé au cimetière d'Aubervilliers. Ce legs ne présente pour la commune aucune

23 NOV 1947

187

Commune continuera à valoir pour les trinquabilités non encore échues au profit de nouveau propriétaire sans qu'il soit nécessaire de recourir à une nouvelle délibération, à moins que M. le Maire ne juge préférable, avant la remise en service du blanchement, qu'il soit engagé du nouveau propriétaire qu'il paie en une seule fois le montant des trinquabilités échues ou à échoir.

Lors du paiement, soit après fermeture du blanchement, soit après tous recours de droit, des sommes dues par un abonné, ou par son successeur, le compte communal institué par le § 9 de l'article 4 du Cahier des charges sera, en contre-partie de ce qu'il aura été débité, crédité des sommes payées à la date de leur encaissement.

1. Désignation des Membres des Commissions chargés de dresser les listes électorales pour 1948.

M. le Maire - En exécution des dispositions des articles 1er & 2 de la loi du 16 juillet 1874, le Conseil doit désigner :

1^{re} le délégué qui doit faire partie de la Commission prévue par l'article 1^{er} de la loi du 7 juillet 1874 et chargé de l'établissement de la liste.

2^{de} les deux autres délégués qui devront, conformément à l'article 2, assister cette commission pour le jugement des réclamations.

Le Conseil,

Où l'expose de M. le Maire,

Fu la loi du 7 juillet 1874 et l'article 51 du Journal 1874,

A l'unanimité,

Délibère :

Désigne pour faire partie de la 1^{re} Commission (révision des listes) M. Bichon fils, Conseiller Municipal,

et pour la 2^{ème} Commission (jugement des réclamations) M^{me} Le Maut Marguerite, adjoint au Maire et M. Brau Louis, Conseiller Municipal.

2. Secours à l'ancienneté des Sapeurs-mutuels pour 1948.

M. le Maire - Depuis fort longtemps, le Conseil Municipal prend chaque année une délibération pour accorder des secours exceptionnels à quelques-uns de nos sapeurs-pompiers bénévoles communaux bénéficiant plus de 20 années de services, qui se trouvent dans une situation nécessitante.

Par ailleurs, un certain nombre d'anciens employés en situation nécessitante bénéficient également d'une indemnité annuelle.

Rien ne s'oppose au maintien de cette tradition et le

ET APPROUVÉ
le 12 Jan. 1948
DE LA COMME
M. le Maire
M. le Secrétaire délégué
M. le Trésorier

